

## **Séance du jeudi 19 février 2015**

L'an deux mille quinze le jeudi 19 février, le Conseil Municipal de la commune de Couzou, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, a la Mairie, sous la présidence de Daniel Boudot, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 12 février 2015

**PRESENTS** : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Sandrine RIVIERE, Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT, Nadine BAPTISTE, Laurent CLAVEL, Claude LAGARDE, Edith LANDOIS, Emmanuel ROY DE LACHAISE

**ABSENTE EXCUSEE** : Anne BAZALGUE

**SECRETARE DE SEANCE** : Laurent CLAVEL

### **1- Approbation compte rendu Conseil du jeudi 22 janvier 2015 :**

**Le compte rendu est approuvé.**

### **2-Délibération sur l'implantations et l'habillage des conteneurs :**

Suite aux discussions et échanges précédents, des propositions d'implantations ont été faites et un sondage effectué auprès des Conseillers réalisé.

Il est ressorti les points de localisations suivants, avec le nombre de conteneurs possibles :

1. **La Pannonie** : 3
2. **Poudurac** : 4
3. **Le Pech** : 3
4. **Mairie**, terrain de boules : 7
5. **Eglise** : 5
6. **La Terrasse** : 6

Actuellement 2 conteneurs sont implantés près du Coustalou. Ceux-ci ne sont pas souhaités près de cet établissement. Il est donc décidé de renforcer le nombre à la Mairie.

Compte tenu des choix faits, le montant de cette réalisation se monte à environ 5000€ TTC. Cette somme sera prévue au budget 2015.

**Les Conseillers approuvent le projet à l'unanimité.**

### **3-Délibération de deux membres pour CAUVALDOR, afin de siéger a la commission d'évaluation des transferts de compétences.**

Lors de la fusion avec CAUVALDOR, la presque totalité des compétences ont été reprises. Maintenant il faudra évaluer l'étendue et le coût de l'ensemble. Il est donc nécessaire de passer en revue l'ensemble et réfléchir au projet souhaité avec les sommes à consacrer dans chacun des domaines concernés.

**A l'unanimité sont désignés : Daniel BOUDOT, Laurent CLAVEL**

### **4-Délibération pour la location longue durée d'un photocopieur.**

Les documents envoyés font état de 4 propositions par 3 entreprises. Pour l'offre le même critère avait été demandé pour une location sur 63 mois (classique), le nombre et la qualité des photos copies :

- 5712 unités noir et blanc,
- 3100 unités couleur dont 1500 en format A3

Les propositions suivantes nous sont parvenues :

1. <b>Technic bureau</b> , KYOCERA	<b>825.07€ HT</b>
2. <b>ISI</b> , RICOH	<b>856.98€ HT</b>
3. <b>Centre bureautique</b> , XEROX	<b>666.34€ HT</b>

Ces matériels sont d'occasion, reconditionnés à neuf et garantis intégralement, fourniture de consommables inclus.

Les 2 premières propositions sont équivalentes. La différence avec la troisième vient du fait que les photocopies en format A3 sont au même tarif que le format A4, c'est-à-dire qu'ils ne comptent qu'1 passage. Pour la confection d'un journal cette proposition correspond à nos besoins.

**La proposition avec matériel XEROX est retenue à l'unanimité.**

### **5-Délibération pour le contrat d'entretien annuel du défibrillateur.**

Par l'intermédiaire du comité des fêtes, nous sommes dotés d'un défibrillateur. A la suite il est important de contracter un contrat d'entretien afin d'être certain que cet équipement soit toujours au mieux.

La maintenance annuelle par la société « serenys » se monte à 132€ HT.

**Vote à l'unanimité pour souscrire ce contrat.**

## **6-délibération pour le désherbage zéro phyto sur la Commune de Couzou.**

Suite au diagnostic phytosanitaire du 20 octobre, un compte rendu nous a été adressé. Deux hypothèses nous sont proposées : réduire l'utilisation de produits (actuellement dans cimetière et parking Mairie) ou abandonner le traitement chimique pour le désherbage.

Une réunion a eu lieu le 27 janvier à la Mairie de Caniac du Causse avec les communes participantes au projet. Le Maire et Annick y sont allés. Nous avons appris que la loi du 6/02/2014 prévoit l'interdiction totale des produits phytosanitaires pour la gestion des espaces verts des collectivités à l'horizon 2018.

Des aides à l'équipement, pour nous le brûlage », pourront nous être attribuées. Compte tenu de ces renseignements, le Maire propose d'abandonner maintenant les traitements et passer en « zéro-phyto ». Le seul point à réfléchir se situe dans le cimetière : laisser pousser ou pas l'herbe dans les allées. Certaines communes laissent pousser et coupent ras, ce qui ne semble pas poser de problème. A voir.

**Les conseillers se prononcent pour le zéro phyto, donc abandon des produits.**

## **7-Compte rendu des dernières commissions extérieures.**

Une réunion du SYMICTOM a eu lieu le 30 janvier. A l'ordre du jour les points évoqués ne concernaient que des questions internes au fonctionnement ou techniques. Au sujet des référents des communes au SYDED, une réunion devrait se tenir avant la fin mars.

Au sujet du SAEP (syndicat de l'eau) aucun document nouveau ne nous est parvenu. Monsieur le Maire rappelle que les commissions de pôle pour Gramat/Padirac dans le cadre de CAUVALDOR vont commencer à se tenir. Informer la Mairie sur les décisions en cours et transmettre le compte rendu.

Monsieur LAGARDE a participé à la 1<sup>ère</sup> réunion de la commission voirie et regrette que celles-ci maintenant vont se tenir en cours de journée. Il ne pourra y participer. Il regrette aussi que les échanges faisaient état de chemins qui ne seraient plus pris en compte dans le cadre d'entretien habituel.

Monsieur le Maire va voir l'animateur de cette commission afin d'avoir des précisions. Il signale aussi que la commission enfance/jeunesse a été scindée en 2. La partie activité sportive a été créée et Daniel Boudot s'est inscrit pour la commune.

## **8-Echanges et débats sur un programme pluriannuel des travaux.**

Des devis pour l'électricité et la menuiserie seront demandés pour de futurs aménagements dans les locaux de la Mairie de Couzou. La liste communiquée pour le Conseil n'est pas limitative mais n'est qu'un inventaire. Il conviendra de demander des chiffrages en fonction de nos projets et définir des priorités.

Le budget pour 2015 n'est pas encore connu (courant mars) nous devons nous réunir en commission des finances afin de réfléchir sur des chiffres connus.

Monsieur le Maire informe que Madame DEWAILLY, trésorière à la trésorerie de Gramat, viendra pour le travail en commission et à notre Conseil qui traitera du budget.

## **Questions diverses.**

- ADS (administration du droit du sol) se substitue au 1<sup>er</sup> juillet à la DDT pour l'instruction des permis de construire. Il nous est demandé de signer les documents rapidement, à savoir avant le 4 mars. Le point principal concerne le droit de préemption en cas de vente. Le document reçu tardivement il n'a pu être rajouté à ce Conseil. Mail sera envoyé à ce service pour leur signaler. Le point sera repris à la prochaine réunion.
- SCoT : la réunion de restitution a eu lieu le, 27/01 à Biars : Odette PEYRONNENC, Nadine PENCHENAT et Daniel BOUDOT s'y sont rendus. Le compte rendu est disponible à la Mairie.
- TRAVAUX : pour la mise aux normes du foyer et l'église un devis nous a été remis par l'entreprise FAUCHE. Le montant : 2702.55€ HT. L'entreprise BARRIERE a été aussi sollicitée. Il a été demandé à Monsieur BOUZOU, menuisier, un devis pour fenêtres et portes de la Mairie.
- Numérique : courrier, dont lecture est faite, sera envoyé à Monsieur MELLINGER en charge de ce domaine au Conseil Général. Demande est faite afin que notre commune soit prise en compte sérieusement dans le cadre de la réduction de la fracture numérique.
- SAEP : suite aux diverses demandes aucun plan de réduction des fuites dans notre réseau n'est envisagé. Nous avons un rendement, dans ce syndicat, de 47 à savoir plus de la moitié du volume traité qui est perdu. Dans le cadre de Grenelle II il était fait obligation de faire un plan de réduction des pertes sur le réseau. Courrier, lu en séance, sera envoyé au Président à savoir Monsieur RAFFY.
- Une réunion à Gourdon sur invitation du Sous-Préfet se tiendra le 24 février à 18h. Le sujet en est « l'adaptation des locaux aux personnes à mobilités réduite » Nous aurons les renseignements afin de connaître notre situation su Couzou.
- Cantine école Ste Hélène : nous avons reçu le relevé des repas pris au 1<sup>er</sup> trimestre. Chaque parent concerné doit nous fournir un RIB afin de pouvoir verser la participation prévue par repas/nombre de repas.
- INTERNET. En-dehors du point évoqué plus haut, proposition nous est faite par Monsieur Lionel ERNST pour créer un site « commune de Couzou ». Il est convenu de le rencontrer afin de définir les thèmes et rubriques dont nous avons besoins. De plus il pourrait nous renseigner sur les différentes techniques qui nous permettraient d'avoir INTERNET en haut débit.

- ZERO PHYTO. Comme indiqué plus haut nous avons reçu la carte relevant nos divers lieux d'applications de produit actuel et les méthodes manuelles de désherbage.
- Le technicien INEO est intervenu pour changer 2 lampes (le Pech, dans le bourg), la cellule et le minuteur de Pellaprat.
- Monsieur Laurent FLOIRAC est venu à la Mairie pour nous informer qu'officiellement maintenant il n'y aura plus d'épandage sur notre commune de boues issues de la station d'épuration de Rocamadour.

**Prochain conseil municipal le jeudi 19 mars à 20H30** (sous réserve que nous ayons les documents pour le budget)

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30**

**Le Maire**

**Daniel Boudot**